

25 mars 2020

Proposition du Conseil administratif du 25 mars 2020 en vue du bouclage du crédit d'investissement terminé de 262 800 francs destiné à l'acquisition et à la mise en place d'un système de rink avec bandes absorbantes pour la patinoire intérieure des Vernets (PR-1316 votée le 16 janvier 2019) avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 12 827,63 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Selon les dispositions légales de la loi sur l'administration des communes (LAC) (B 605, article 30, alinéa 1, lettres e) et m) et de son règlement d'application (B 605.01, articles 60 et 61), cette proposition a pour but de présenter à votre Conseil le décompte final du crédit d'investissement terminé, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

Bouclage d'un crédit d'investissement terminé dont les dépenses finales sont supérieures aux montants votés

Crédit complémentaire demandé: 12 827,63 francs

Localisation Centre sportif des Vernets – Patinoire intérieure
Libellé Acquisition et mise en place d'un système de rink avec bandes absorbantes

N°PFI 050.012.82
N°OTP I400010101
Service gestionnaire Service des sports
Service bénéficiaire Service des sports

<i>Crédit</i>	<i>N° PR</i>	<i>Date de vote</i>	<i>Montant Fr.</i>
Réalisation	1316	16 janvier 2019	262 800,00

Montant total des crédits votés	262 800,00
Montant des dépenses	<u>275 627,63</u>
Différence	+ 12 827,63

Explication du dépassement

L'estimation des prix du matériel et des travaux commandés dans le courant de l'année 2019 pour l'acquisition d'un rink – bandes absorbantes pour la patinoire intérieure des Vernets – est légèrement plus élevée que l'estimation faite en 2018 de 5422 francs. De plus, à titre préventif, le Service des sports (SPO) a acquis des vitres de remplacement (plexiglas) dont le montant n'était pas initialement prévu pour un total de 6786 francs. Le solde est dû au calcul à des imputations des prestations du personnel.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 60 et 61, du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du bouclage du crédit de 262 800 francs destiné à l'acquisition et à la mise en place d'un système de rink avec bandes absorbantes pour la patinoire intérieure des Vernets (PR-1316 votée le 16 janvier 2019), un crédit complémentaire de 12 827,63 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

Art. 2. – La dépense complémentaire mentionnée à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie sur la durée d'amortissement restante de la réalisation.